

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-23

OBJET : CONVENTION ENTRE LE SIPIA ET LA VILLE DE L'ISLE-ADAM RÉGISSANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA 164^{ème} OPÉRATION D'ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE CRÉATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE - RESTITUTION RUE CHANTEPIE MANCIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 20 octobre 2023 n°2023-10-12, émettant un accord de principe sur la participation financière de la ville au coût de l'opération de réalisation d'un bassin de stockage-restitution au droit du déversoir d'orage rue Chantepie Mancier à la hauteur de 50%.

Considérant que pour rappel, l'opération dénommée la 164^{ème} opération d'assainissement consiste en la création d'un bassin de stockage-restitution d'une capacité du bassin de 300m³ sous la bande enherbée devant l'école élémentaire Camus, rue Chantepie Mancier.

Le dossier technique a été établi afin de se conformer à l'arrêté préfectoral du 8 avril 2013 fixant la réglementation en matière de prescriptions techniques en vue de l'exploitation de la station d'épuration de L'Isle-Adam.

Considérant que le bassin de stockage-restitution sera édifié au droit d'un réseau unitaire et appartiendra donc à parts égales à la ville et au SIPIA.

En tant que porteur du projet, le SIPIA réalisera les travaux. La ville de L'Isle-Adam délègue donc au SIPIA sa maîtrise d'ouvrage pour la moitié de l'opération lui revenant.

Considérant qu'il y a lieu de définir aujourd'hui les conditions techniques, administratives et financières relatives ces travaux par le biais d'une convention.

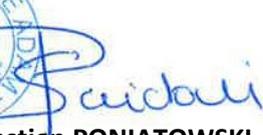
Considérant qu'il est précisé qu'un avenant à venir viendra préciser le coût réel de l'opération lorsque les marchés publics de travaux seront notifiés par le SIAPIA et les montants des subventions à percevoir connus.

Après avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2024,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

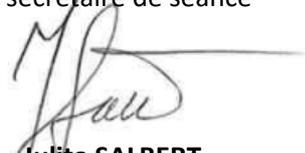
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 32 voix pour,

- **approuve** la convention de participation financière dans le cadre de la 164^{ème} opération d'assainissement avec le SIAPIA, telle qu'annexée.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de financement.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT